



**RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ**

Identification										
Nom de la municipalité LACHINE										
Nom du représentant et agent officiel CHRISTIAN LEJEUNE					Nom du candidat CHRISTIAN LEJEUNE					
Période visée										
Date d'autorisation			Veille de la transmission			Date de l'élection				
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour		
DU	2013	09	16	AU	2014	01	28	2013	11	03

**RAPPORT FINANCIER**  
**Fonds électoral**

**Partie 1 - Rentrées de fonds**

1. Contributions de 100 \$ ou plus (section 1, total A)

Nombre de donateurs  
6

2220 : —\$

2. Contributions de moins de 100 \$

Nombre de donateurs  
1

95 : —

3. Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique (section 3, total D)

—

4. Revenus accessoires (section 3, total E)

—

5. Emprunts (section 2, total B)

—

6. Autres rentrées (préciser)

—

7. TOTAL DES RENTRÉES DE FONDS (lignes 1 à 6)

2315 : —\$

**Partie 2 - Sorties de fonds**

8. Dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total F)

2313 : 80\$

9. Montants non inclus dans les dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total G)

—

10. Montant remboursé sur emprunts (section 2, total C)

—

11. Autres sorties (préciser)

—

12. TOTAL DES SORTIES DE FONDS (lignes 8 à 11)

2313 : 80\$

**Partie 3 - Surplus du fonds**

13. ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE (ligne 7 moins ligne 12)

1 : 20\$

**Établissement financier**

Nom de l'établissement où sont déposées les sommes recueillies

Caisse Populaire Desjardus Proust de Lachine

Adresse de l'établissement

649, 3<sup>e</sup> ave LACHINE Qc H9T 3G6

N° du compte

49491



# RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Nom du fournisseur	N° pièce justificative	Montant payé	Distribution du montant payé					Montants non inclus dans les dépenses électorales
			Dépenses électorales					
			Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas		
1 TC MEDIA - Le Messager Lachue	1	574 87	574 87					
2 KAY JON	2	1207 24	1207 24					
3 Christian Lejeune - Petite Caisse	3	514 99		249 46		265 53		
4 Caisse Populaire Desjardins	4	16 70		16 70				
4 (suite) → voir relevé de banque								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21 Additionner (lignes 1 à 20)		2313.80	1782.11	266.76		265.53		
<b>Dépenses faites, non réclamées</b>	Date de la réclamation (si connue)	↓	↓	↓	↓	↓	↓	
22								
23								
24 Additionner (lignes 22 et 23) * Joindre un chèque à l'ordre du trésorier pour le montant des dépenses faites, non réclamées								
25 Additionner (lignes 21 et 24)		2313.80 <sup>s</sup>	1782.11 <sup>s</sup>	266.76 <sup>s</sup>		265.53 <sup>s</sup>		

**Total G**

2313.80<sup>s</sup>  
Total F

Limite des dépenses électorales 5003.40<sup>s</sup>

## RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES (suite)

### Réclamations contestées

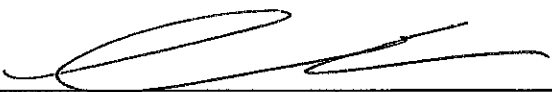
Nom et adresse du fournisseur	Raison de la contestation	Montant

### Déclaration

Je, Lejeune Christian  
Nom Prénom  
329 41<sup>ème</sup> rue Lachine Qc H0T 2G8  
Adresse

représentant officiel et agent officiel du candidat Christian Lejeune  
Nom du candidat  
déclare ce qui suit.

1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le soixantième jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées ci-dessus.
2. Les renseignements contenus dans les présents rapports sont vrais, exacts et complets.

  
Signature du représentant officiel et agent officiel le 28/01/14  
Date



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

## DÉCLARATIONS DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL ET DU CANDIDAT INDÉPENDANT


### DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL

Je, Lejeune Christian  
Nom Prénom  
329 4<sup>ème</sup> Ave Lachue Qc H9T 2G8  
Adresse  
représentant et agent officiel du candidat  
déclare ce qui suit : Christian Lejeune  
Nom du candidat indépendant

1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le soixantième jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées dans le présent rapport.
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité des dispositions de la section IV du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral que j'ai ouvert dans une succursale québécoise d'un établissement financier en conformité de l'article 458 et de la directive D-M-4, à l'exception des réclamations contestées mentionnées au présent rapport.

Cette obligation d'ouvrir un compte à titre de fonds électoral ne s'applique pas pour un candidat indépendant dont le fonds électoral est constitué de sommes provenant exclusivement de contributions fournies par le candidat indépendant autorisé lui-même (maximum de 1 000 \$ par année) et qui sont gérées à même son compte personnel.

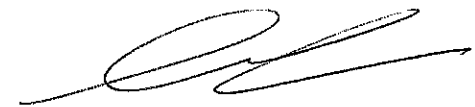
4. Aucun autre fonds électoral, autre que celui mentionné au présent rapport, n'a été utilisé pour acquitter les dépenses électorales du candidat.
5. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celle provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
6. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité de l'article 466, lesquelles représentent l'intégralité des biens fournis ou services rendus.
7. Toutes les dépenses électorales ont été engagées dans le respect du prix courant du marché au sens des articles 427 et 461. De plus, aucun bien ou service ne m'a été livré ou fourni gratuitement, à l'exception du travail bénévole.
8. Les personnes qui ont effectué du travail bénévolement au cours de la période électorale et, au sens des articles 428, 1<sup>o</sup> et 461, l'ont fait personnellement, volontairement, sans aucune rémunération ou avantage d'un employeur ou de quiconque.
9. Toute la documentation et tous les renseignements nécessaires à la production de ce rapport m'ont été personnellement fournis par le trésorier de la municipalité.

  
Signature du représentant et agent officiel le 13/11/2014  
Date



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

## DÉCLARATIONS DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL ET DU CANDIDAT INDÉPENDANT

DÉCLARATION DU CANDIDAT INDÉPENDANT	
Je, <u>Lejeune</u>	<u>Christian</u>
Nom	Prénom
candidat indépendant déclare ce qui suit :	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Je prends acte de la déclaration du représentant et agent officiel.</li><li>2. Je déclare lui avoir transmis toute l'information financière pour lui permettre de dresser ces rapports.</li><li>3. Je vous confirme qu'au meilleur de ma connaissance, le représentant et agent officiel a réalisé son mandat en conformité des éléments inscrits dans sa déclaration.</li></ol>	
<u></u>	le <u>13/1/2014</u>
Signature du candidat indépendant	Date